Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_06-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du deux mars, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (14) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme EVENO Joëlle, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, Mme GILLET Aurélie, M. FERIR Michaël, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. LORIC Stéphane, Mme GEORGES Régine, Mme ROCHER Gwladys, Mme DAUTE Cécile, M. BURBAN Thierry

Absents excusés (2) : M. DENIS Jean-Marc (ayant donnée pouvoir à Mme LE LUHERNE Nathalie), Mme LORIC Martine (ayant donnée pouvoir à Mme ROCHER Gwladys)

Absents non excusés (2) : M. GUILLEVIC Erwan, Mme LOUIS Lydia

Secrétaire de séance : Mme DAUTE Cécile
Présents : 14
Votants : 16

Délibération n°2026/03/10-06 – Approbation du budget primitif 2026 – Budget principal

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal par chapitre.

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'année 2026 sont les suivantes :

- Acquisition de terrains : 90 000 € TTC
- Aménagement et rénovation de la bibliothèque : 25 000 € TTC
- Renforcement de la cybersécurité : 20 000 € TTC
- Effacement des réseaux rue de la Fontaine : 78 000 € TTC
- Construction d'un local pour les chasseurs : 50 000 € TTC
- Mise en œuvre du PEDT : 10 000 € TTC
- Programme annuel de voirie : 120 000 € TTC
- Réfection de l'étanchéité du complexe Ty An Holl et travaux de couverture de bâtiments communaux : 500 000 € TTC

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_06-DE

- Acquisition de matériel pour les services techniques : 30 000 € TTC
- Actions relatives à la santé et à la sécurité au travail : 10 000 € TTC

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 principal de Plaudren joint en annexe
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant

Le 12/03/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

